

ANNEXE I**STATUTS DU PRIX UNESCO/JUAN BOSCH POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES****Article 1 – Objet**

Le Prix UNESCO/Juan Bosch pour la promotion de la recherche en sciences sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes vise à récompenser les travaux de recherches menés par des jeunes chercheurs dans le domaine des sciences sociales, en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui ont contribué au renforcement du lien entre recherche et politiques. L'objet de ce prix est conforme aux orientations de l'UNESCO et se rattache au programme de l'Organisation en matière de soutien au développement social inclusif et de promotion du dialogue interculturel et du rapprochement des cultures (objectif stratégique 6).

Article 2 – Dénomination, montant et périodicité du Prix

2.1 Le Prix s'intitule « Prix UNESCO/Juan Bosch pour la promotion de la recherche en sciences sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes ».

2.2 Le Prix est financé par le Gouvernement de la République dominicaine et consiste en une donation unique d'un montant de 130 000 dollars des États-Unis, qui recouvre à la fois la valeur monétaire du Prix et le coût de son administration pour trois exercices biennaux. Le montant exact du Prix est fixé par le Directeur général, en consultation avec le donateur, en fonction de la contribution reçue du Gouvernement de la République dominicaine, des intérêts produits par la somme déposée sur le Compte spécial, conformément au Règlement financier de l'UNESCO, et des frais d'administration du Prix qui sont imputés sur le Compte. La valeur monétaire du Prix s'élève à au moins 12 000 dollars des États-Unis. Il comprend également un diplôme.

2.3 Tous les fonds reçus et les intérêts produits sont conservés sur un Compte spécial produisant des intérêts ouverts pour le Prix (se reporter au Règlement d'administration financière).

2.4 Toutes les dépenses de personnel et tous les frais de fonctionnement/gestion du Prix, y compris la totalité du coût de la cérémonie de remise du Prix et des activités d'information du public, d'un montant estimatif de 31 330 dollars des États-Unis, sont intégralement à la charge du Gouvernement de la République dominicaine. À cette fin, le Directeur général prélève un montant obligatoire au titre des frais généraux sur le Compte spécial qui doit être ouvert conformément au Règlement financier du Prix.

2.5 Le Prix est décerné tous les deux ans pendant trois exercices biennaux et le montant du Prix peut être divisé en parts égales entre deux lauréats au maximum.

Article 3 – Conditions/critères applicables aux candidats

3.1 Les candidats doivent avoir apporté une contribution importante à la promotion de la recherche en sciences sociales orientée vers les politiques de développement social. Le Prix est décerné à l'(aux) auteur(s) de la thèse lauréate.

3.2 Les candidats doivent être âgés de moins de 40 ans et avoir conduit des travaux de recherches en sciences sociales portant sur des sujets en lien avec la région Amérique latine et Caraïbes.

Article 4 – Désignation/choix du/des lauréat(s)

Le Directeur général de l'UNESCO sélectionne le lauréat du Prix en fonction de l'évaluation et des recommandations qui lui sont fournies par le jury

Article 5 – Jury

5.1 Le jury se compose de trois membres indépendants, personnalités reconnues dans le domaine considéré, tout en tenant compte de la nécessité d'une répartition géographique équitable, de l'égalité des genres et du principe de non-paiement d'honoraires. Les membres sont nommés par le Directeur général pour des périodes de deux ans, sur une durée de six ans maximum. Les membres du Conseil exécutif et leurs suppléants ne peuvent pas être désignés comme jurés. En cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, un juré se récusé ou est prié par le Directeur général de le faire. Le Directeur général peut remplacer des membres du jury pour une raison légitime.

5.2 Le jury élit son/sa président(e). Les jurés ne sont pas rémunérés, mais perçoivent une indemnité de voyage et de logement, le cas échéant. Un quorum de deux jurés est nécessaire pour que le jury puisse délibérer. Les langues de travail du jury sont l'anglais et le français.

5.3 Le jury conduit ses travaux et ses délibérations conformément aux présents Statuts et avec l'assistance d'un membre du Secrétariat de l'UNESCO désigné par le Directeur général. Les décisions sont prises par consensus dans la mesure du possible ou, sinon, à la majorité simple. Un juré ne prend pas part au vote sur une candidature présentée par son pays.

5.4 Le jury délibère tous les deux ans par voie électronique, y compris par téléphone, visioconférence ou courrier électronique.

5.5 Le jury adresse au Directeur général de l'UNESCO une évaluation des candidatures, accompagnée de recommandations six mois au plus tard après la date de clôture de l'appel à candidatures.

Article 6 – Présentation des candidatures

6.1 Une fois que l'UNESCO a reçu le financement du prix, comme indiqué à l'article 2 ci-dessus, le Directeur général de l'UNESCO invite officiellement les gouvernements des États membres, en consultation avec leur commission nationale, ainsi que les organisations non gouvernementales entretenant un partenariat officiel avec l'Organisation et actives dans un domaine visé par le Prix, à présenter des candidatures au secrétariat du Prix avant la fin du mois de mars de l'année de remise du prix.

6.2 Les candidatures sont proposées au Directeur général par les gouvernements des États membres, en consultation avec leur commission nationale, ainsi que par des organisations non gouvernementales entretenant un partenariat officiel avec l'UNESCO. Nul ne peut présenter sa propre candidature.

6.3 Chaque candidature doit être accompagnée d'une recommandation écrite comprenant notamment, en anglais ou en français :

- (a) une description du profil et des réalisations du candidat ;
- (b) un résumé des travaux ou les conclusions des travaux, publications et autres documents pertinents ayant une importance majeure, soumis à l'attention du jury ;
- (c) la description de la contribution du candidat aux objectifs du Prix.

Article 7 – Modalités d'attribution du Prix

7.1 Le Prix sera remis, par le Directeur général ou son représentant, lors d'une cérémonie officielle organisée à cet effet dans un pays désigné en accord avec le donateur. Lors de la cérémonie officielle,

L'UNESCO remet au(x) lauréat(s) un chèque correspondant au montant du Prix, ainsi qu'un diplôme. L'UNESCO annonce officiellement le/les nom(s) du/des lauréat(s).

7.2 Si les travaux récompensés sont l'œuvre de deux personnes, le prix leur est décerné conjointement. Le montant du prix ne peut en aucun cas être partagé entre plus de deux personnes.

7.3 Si possible, le/les lauréat(s) fait/font un exposé sur les travaux récompensés. Cet exposé a lieu lors de la cérémonie de remise du Prix.

7.4 Les travaux effectués par une personne entre-temps décédée ne sont pas pris en considération pour l'attribution du prix. Toutefois, en cas de décès d'un lauréat avant la remise du Prix, celui-ci peut lui être décerné à titre posthume.

7.5 Si un lauréat refuse le prix, le jury soumet une nouvelle proposition au Directeur général.

Article 8 – Clause d'extinction – renouvellement obligatoire du Prix

8.1 Six mois avant la date d'expiration convenue du Prix, le Directeur général de l'UNESCO, avec le donateur, passe en revue tous les aspects du Prix et décide de le maintenir ou de le supprimer. Il informe le Conseil exécutif de l'UNESCO des conclusions de cet examen.

8.2 En cas de suppression du Prix, tout solde non utilisé est restitué au donateur, à moins qu'il n'en soit convenu autrement, conformément au Règlement financier du Prix.

Article 9 – Appel

Il ne peut être fait appel de la décision de l'UNESCO concernant l'attribution du prix. Les candidatures proposées au prix ne doivent pas être divulguées.

Article 10 – Amendements aux Statuts du Prix

Tout amendement aux présents Statuts doit être soumis à l'approbation du Conseil exécutif.

Source : 207 EX/10.III.C
PARIS, le 1^{er} octobre 2019
Original anglais

ANNEXE II

**PRIX UNESCO/JUAN BOSCH POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE
EN SCIENCES SOCIALES EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES**

2021

Nomination form / Formulaire de présentation de candidature

*Nomination should be sent to: Pedro Manuel Monreal Gonzalez, Secretary of the UNESCO-Juan Bosch Prize for the Promotion of Social Science Research in Latin America and the Caribbean, UNESCO Social and Human Sciences Sector, 7 Place de Fontenoy, 75352 Paris cedex 07, France, tel.: + 33 1 45 68 14 21; e-mail: premio.juan.bosch@unesco.org before **31 July 2021**.*

*La proposition doit être envoyée à Pedro Manuel Monreal Gonzalez, Secrétaire du Prix UNESCO/Juan Bosch pour la promotion de la recherche en sciences sociales en Amérique latine et les Caraïbes, Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, 7 Place de Fontenoy, 75352 Paris cedex 07, France, Tél. : + 33 1 45 68 14 21 ; e-mail : premio.juan.bosch@unesco.org ; avant le **31 juillet 2021**.*

1. Nomination submitted by/ Proposition soumise par :

-
- ☐ **Government/ Gouvernement**
- ☐ **Non-governmental organization maintaining official relations with UNESCO/
Organisation non gouvernementale en relations officielles avec l'UNESCO**

1.1 Country/ Pays _____

1.2 Entity presenting the nomination (Please also indicate the name and title of the institutional representative qualified to submit the nomination) / Entité présentant la proposition d'inscription (veuillez aussi indiquer le nom et le titre du représentant institutionnel qualifié pour soumettre la candidature)

1.3 Contact information of nominator/ Coordonnées du proposant :

Address/ Adresse :

Tel :

Fax :

Email/ Courriel :

- 1.4 In consultation with the National Commission for UNESCO of/ En consultation avec la Commission nationale pour l'UNESCO de :

2. **Name of candidate** (surname and first name of individual or group of individuals, or name of institute or organization) / **Nom du candidat proposé** (nom, prénom de la personne, ou des personnes d'un groupe, ou intitulé de l'institut ou de l'organisation) :

3. Date of birth/ Date de naissance :

(Only candidates under 41 years old are eligible/ Seuls les candidats de moins de 41 ans sont éligibles)

4. Nationality:/
Nationalité : _____

5. Address/
Adresse : _____

6. Tel : _____
Fax : _____
E-mail : _____
Internet : _____

7. **Current occupation/focus of activities:**
Activités ou domaines d'activités :

Biographies ou biographie sommaire :

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

10. Summary of the work or the results of the work, publications, and other supporting documents of major importance, submitted for consideration. Supporting documents (thesis and articles) might be attached.

Le résumé des travaux ou les résultats des travaux, publications et autres documents pertinents ayant une importance majeure, soumis à l'attention du jury. Documents justificatifs (thèse et articles) peuvent être jointes.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

12. Referees: Please provide the names of three persons, not related to the candidate, who are familiar with his/her/its work:

Références : fournir le nom de trois personnes, non apparentées au candidat et pouvant témoigner de ses travaux et activités :

- (i) Name : _____
Profession : _____
Address : _____

Tel : _____
Fax : _____
E-mail : _____
- (ii) Name : _____
Profession : _____
Address : _____

Tel : _____
Fax: _____
E-mail: _____
- (iii) Name : _____
Profession : _____
Address : _____

Tel : _____
Fax : _____
E-mail : _____

Signature and stamp of the nominator/ Signature et tampon de l'entité présentant la candidature

--